



BIENTÔT UN « ÉCO-LOTISSEMENT » À VERNY

Le modèle de développement qui guide l'évolution de notre mode de vie occidental depuis plusieurs décennies place aujourd'hui chacun de nous devant des enjeux importants. Au travers du projet de réalisation d'un nouveau lotissement, le conseil municipal de Verny a décidé de prendre part localement à ces enjeux globaux. Il a engagé une réflexion qui vise à traduire dans ce projet les principes du développement durable.

Ainsi un Comité de Pilotage, composé d'élus municipaux mais aussi d'habitants volontaires, s'est créé. Il a suivi pendant plusieurs mois des séances de formation, de débats et de réflexions autour de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme. Accompagné par l'association Nouvelle ADEPPA, le groupe s'est emparé des enjeux d'aménagement urbain guidés par les principes du développement durable, articulant les dimensions environnementale, sociale et économique.

À l'issue de ce travail, les pistes sont clairement tracées : le nouveau quartier sera écologiquement responsable dans son aménagement, dans les choix des modes constructifs et des matériaux, et dans l'utilisation des énergies renouvelables. Il associera habitat individuel et collectif, accession à la propriété et logements en location. La place de la voiture y sera réduite, les espaces publics et les voiries seront accueillants et sûrs, les circulations piétonnes organisées. Les eaux pluviales seront infiltrées et les futures parcelles dessinées conformément aux exigences d'une construction bioclimatique. L'aménagement naturel et l'intégration dans l'environnement agricole seront traités avec soin, de même que les rapports avec le village existant, afin d'en faire un quartier à part entière et non un lotissement de plus.

Il s'agit désormais de décliner concrètement les solutions imaginées dans des travaux d'aménagement à venir : c'est là le travail de la future équipe de maîtrise d'œuvre.

Verny s'inscrit désormais dans une démarche de développement durable qui ne cessera pas avec le démarrage des travaux ou même l'arrivée des nouveaux habitants. L'ensemble des vernois qui souhaitent améliorer leur habitat et leur cadre de vie pourront bénéficier d'un accompagnement.



ÉDITO

Les fêtes sont terminées, les enfants sont retournés à l'école, les lumières vont s'éteindre, les décorations seront rangées... Tout rentre « dans l'ordre ». Cette parenthèse, lien entre deux années, s'est refermée et nous continuons la vie avec une certaine nostalgie comme tous les ans.

Mais il nous reste les images des bons moments de partage en famille, des préparations de Noël, du plaisir des enfants et des bénévoles qui ont participé à la décoration du village, accompagnés d'élus et des services municipaux.

Déjà, nous nous projetons vers le futur. Et si, à Noël prochain, les habitants se mettaient à décorer leur quartier avec l'aide de la municipalité ? Et si le potager du parc devenait le potager de tous ? Et si le Parc du Château restait ouvert en permanence ? Et si...

Relier le « je » au « nous », l'individu au citoyen, le citoyen à la cité. Plus que jamais, cette notion du « vivre ensemble » et du « faire ensemble » est essentielle.

Précisément, parce que l'année 2015 a été pour le Monde et pour la France une année de tragédies multiples, que notre pays a été marqué par des actes de barbarie que nous ne pouvons oublier. Mais nous avons su révéler au monde et à nous-mêmes ce qu'est la France : un pays de libertés, un peuple riche de ses cultures et fier de sa devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

A Verny, là où est notre vie, nous pouvons faire grandir ce « vivre ensemble », ce « faire ensemble ». Et faire barrage au « Nimby » (Not in my backyard - traduisez : pas dans mon arrière-cour. Ou plus précisément : s'opposer à un projet d'intérêt général car celui-ci irait contre son intérêt personnel.)

... Et se dire aussi que « nous sourions tous dans la même langue ».

Dans cet esprit, Pour cette année nouvelle, je vous souhaite avec mon équipe municipale et le personnel communal, une bonne santé, des joies, des bonheurs et que se réalisent les plus chers de vos vœux.

Sincèrement,

votre maire
Marie-Thérèse Gansoinat Ravaine
Vice-Présidente de la CCSM

FÉERIE DE NOËL À VERNY



Verny a revêtu son habit de fête depuis fin novembre. Le centre du village s'est paré de mille lumières pour le repas des seniors : la mairie, la halle et le Centre Faber ont été les premiers à bénéficier de guirlandes et de motifs lumineux. Puis l'esprit de Noël s'est déployé dans d'autres quartiers : des illuminations sont apparues dans les arbres de la place centrale, mais aussi aux différentes entrées du bourg. Les services municipaux ont embelli le rond-point nord, afin de lui donner un air de fête.

Ces décorations sont le fruit d'une équipe technique, mais importante nouveauté de cette année, nos enfants de l'école primaire y ont grandement contribué, à leur façon. Dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires) organisées par la municipalité, un atelier décorations a été mis en place dès la Toussaint par une maman bénévole, un instituteur retraité et deux conseillères municipales. Ils ont accompagné une douzaine de filles et garçons et ont réalisé avec eux des sapins en bois blanc, des boules de toutes sortes et des nœuds de couleurs. Toutes ces merveilles sont visibles autour et sous la halle, dans les jardinières de la mairie, et devant l'école sous la forme d'un sapin « bleu ». Ils étaient fiers nos bambins d'accrocher les objets confectionnés par leur petites mains !

Et tout ce petit monde fut convié le jour du marché de Noël de l'APE à un concert de chants de Noël traditionnels, offert par la Municipalité ; ce fut un beau moment de partage !



SOUSCRIPTION POUR LE GROUPE FORTIFIÉ L'AISNE

Après la remise en état des huit tourelles cuirassées entre 2003 et 2014, les infatigables bénévoles de l'Association pour la Découverte de la Fortification Messine ont décidé de procéder à la rénovation à l'identique de l'usine d'électricité souterraine, démantelée dans les années 1940. Cette usine, et notamment les moteurs, constitue un patrimoine exceptionnel, à la fois militaire par sa fonction dans ce fort, mais aussi industriel et technique puisqu'il témoigne des premières productions industrielles dans ce domaine.

Le projet consiste en la réfection des huit salles souterraines accueillant salles des machines, salles des réservoirs et ateliers, mais aussi à transférer trois moteurs de marque Deutz, originaux et similaires à ceux ayant équipé le fort. Ces moteurs et leurs éléments connexes (réservoir à air comprimé pour le démarrage, réservoir d'huile, armoire électrique de fonctionnement) sont actuellement stockés dans l'ouvrage Maginot du Simserhof, près de Bitche.

Afin de financer ce projet, avec le soutien de la Commune, l'ADFM a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine qui permet de lancer un appel aux dons offrant une réduction d'impôt de 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers. Les donateurs pourront venir assister, lors de séances programmées, à l'avancement des travaux de restauration de l'usine. Ils pourront également participer à l'inauguration de l'usine rénovée. Ils bénéficieront d'une visite spéciale du fort, qui sera programmée à l'avance. Tout le monde peut faire un don, y compris les membres de l'ADFM.

La Commune de Verny vous invite à soutenir les bénévoles de l'ADFM qui s'engagent au quotidien pour sauvegarder, entretenir et faire partager notre patrimoine.

Les dons peuvent être adressés directement à l'ADFM

9 rue des Grandes Chaignes, 57420 Pommérieux, ou remis au fort les mercredis.



Un des moteurs originaux qui sera installé dans l'usine du fort - collection ADFM



LA PERMACULTURE

Une réunion publique sur le thème de la permaculture s'est déroulée en novembre à la mairie de Verny. Elle a attiré un public attentif et impatient de connaître les secrets de ce procédé de culture d'un potager. Cette soirée était proposée et présentée par un passionné de jardinage, habitant de Verny, Gérard Leblanc épaulé par son fils Victor. La Commission Environnement et ses membres, ainsi que Mme La Maire, ont également participé à cet événement.

La permaculture, ou «culture permanente», peut se résumer en trois points :

- prendre soin du sol
- prendre soin des hommes, par une nourriture saine
- partager les ressources et les récoltes.

Il s'agit d'un procédé de culture écologique, économe en travail et en énergie, dénué de tous pesticides et engrais. L'exposé détaillé et illustré se prolongea sur la manière de bien faire son compostage, quels ingrédients utiliser et comment les organiser. Gérard Leblanc termina par la culture en buttes : les différents sortes et leurs avantages respectifs. Les carrés de jardin à l'entrée du Parc du Château en sont un très bon exemple. Un débat enrichissant avec le public mit fin à la réunion.

ÉVÉNEMENTS FIN 2015



Repas des seniors



Marché de Noël APE



Téléthon



Spectacle de Noël pour l'école

LE COMITÉ DE MOSELLE DE JUDO À VERNY

Samedi 19 décembre, le Judo Club Verny a organisé pour le Comité de Moselle de Judo la soirée « Acteurs du Judo Mosellan » 2015. La cérémonie a été parrainée par Alain Schmitt, champion du monde par équipes à Paris en 2011 et médaillé de bronze aux championnats du monde à Rio en 2013, qui a été formé par le club de Petite-Rosselle. Cette soirée a été l'occasion de remercier et de mettre en avant tout le travail et l'investissement des bénévoles, colonne vertébrale des clubs, les professeurs de judo, les judokas et les clubs de Moselle.

Verny a été à l'honneur lors de cette soirée particulièrement bien organisée par le club. En effet, le Judo Club Verny a reçu deux très belles récompenses : une pour le club, parmi les 10 meilleurs de Moselle, et une pour Yann Werner par rapport à son palmarès et notamment sa médaille de bronze aux championnats du monde vétérans à Malaga en 2014. Victorien Nicolas a reçu un diplôme d'honneur, promotion « Stéphane Susung », au titre de la commune pour sa contribution au développement du Judo et du Jujitsu en Moselle. C'est à Verny que se déroulent les stages du comité de Moselle, au Dojo et à l'EREA.



LA SÉCURITÉ À VÉLO

L'hiver sur un vélo, il est indispensable d'être vu par les autres usagers de la route, c'est une règle essentielle de sécurité qui peut sauver la vie des cyclistes. Le défaut d'éclairage et de visibilité est une des premières causes d'accident pour eux. Parents, soyez vigilants, ne laissez pas votre enfant s'aventurer la nuit en vélo sans éclairage, vous pourrez ainsi éviter un drame irréparable. Dépourvus de carrosserie, silencieux et parfois peu visibles, les cyclistes sont vulnérables !

Quelques précautions s'imposent :

- choisissez de préférence des vêtements de couleur claire et portez un baudrier ou un gilet rétro réfléchissant, afin de vous rendre plus facilement repérable par les autres usagers. Le gilet est obligatoire pour les cyclistes et leurs passagers circulant de nuit hors agglomération, ou le jour en cas de mauvaise visibilité
- le port du casque, même s'il n'est pas obligatoire, protégera la tête qui est l'une des parties du corps la plus fragile et la plus souvent touchée lors d'une chute ou d'un accident. Par ailleurs, mettre un casque lorsqu'on est un adulte sert aussi à montrer l'exemple aux enfants pour qui il est réellement indispensable.
- des lunettes de protection sont également recommandées.

Le code de la route impose des équipements de sécurité obligatoires :

- deux freins (avant et arrière)
- des dispositifs réfléchissants (catadioptrés) de couleur blanche à l'avant, rouge à l'arrière et orange sur les côtés. Les pédales doivent également comporter des catadioptrés sauf si elles sont rétractables
- la nuit ou le jour lorsque la visibilité est réduite : un feu de position avant, jaune ou blanc, et un feu arrière rouge
- avertisseur sonore (timbre ou grelot) : il doit pouvoir être entendu à 50 mètres au moins.

RÉSULTATS ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Bureau de vote	Premier tour			Second tour		
	Total	% votants	% inscrits	Total	% votants	% inscrits
Électeurs inscrits	1528			1528		
Votants	858		56,15	1029		67,34
Blancs	20	2,33	1,31	24	2,33	1,57
Nuls	4	0,47	0,26	24	2,33	1,57
Suffrages exprimés	834		54,58	981		64,2
Résultats		% exprimés			% exprimés	
Sandrine BÉLIER	25	3,00	1,64			
Patrick PERON	13	1,56	0,85			
Laurent JACOBELLI	47	5,64	3,08			
Jean-Pierre MASSERET	166	19,9	10,86	141	14,37	9,23
Florian PHILIPPOT	325	38,97	21,27	359	36,6	23,49
David WENTZEL	18	2,16	1,18			
Julien WOSTYN	15	1,8	0,98			
Jean-Georges TROUILLET	11	1,32	0,72			
Philippe RICHERT	214	25,66	14,01	481	49,03	31,48

LA TNT PASSE À LA HD

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va être modifiée pour diffuser des programmes en Haute Définition (HD) sur les 25 chaînes nationales gratuites et pour libérer des fréquences pour le très haut débit mobile 4G. Vous êtes concerné par ce changement uniquement si vous recevez la télévision par une antenne « râteau », individuelle ou collective. Vous devez vous assurer dès maintenant que votre téléviseur est compatible HD, ce qui est le cas de tous les appareils vendus à partir de 2008, c'est à dire :

- s'il comporte le logo « TNT HD »



- si vous visualisez le logo « Arte HD » sur la chaîne 7 ou la chaîne 57.



Si ce n'est pas le cas, il n'est pas obligatoire de le changer, vous pouvez simplement acheter un adaptateur (récepteur) compatible MPEG-4 à partir de 25/30 €, ou un récepteur enregistreur, plus onéreux mais très pratique.

Dans tous les cas, il vous faudra lancer une recherche des chaînes sur votre appareil le 5 avril 2016.

Vous pouvez obtenir une aide à l'équipement de 25 € si vous êtes exonéré de redevance audiovisuelle.

Tous les détails sur <http://www.recevoirlatnt.fr> ou au 09 70 818 818



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE 2015

Principales décisions :

- Avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que proposé par M. Le Préfet
- Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, exercice 2014
- Dans le cadre du marché assurances : validation des travaux de la commission des plis, permettant ainsi, à garanties similaires, la réalisation de 10 288,73 € d'économies. Le marché s'élève à 22 338,80 € TTC
- Mme la Maire est autorisée à contracter une ligne de trésorerie, dans la limite d'un plafond de 411 000 €, auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, au taux Euribor 3 mois + 1.20 point de marge, sans commission de non-utilisation
- La rue du Lotissement de la Bergerie est dénommée : rue de la Bergerie
- Adoption d'un agenda d'accessibilité programmée afin de permettre l'accès de l'église aux personnes à mobilité réduite, actant ainsi les travaux au cours du second semestre 2016
- Avis favorable pour l'envoi par voie dématérialisée des convocations et documents liés aux réunions du conseil municipal et aux différentes commissions.

Compte-rendus complets sur le site de la Mairie : www.verny.fr/deliberations

VOTRE MAIRIE



Le Secrétariat de Mairie est ouvert au public tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h à 12h ; de 14h à 19h le mercredi et de 14h à 18h le jeudi et vendredi.

Le site internet de la commune est aussi à votre disposition à l'adresse : www.verny.fr

Quatre domaines font majoritairement l'objet de démarches particulières, les informations détaillées et les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr et www.vos-demarches.com

URBANISME

Tous les travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation, soit par le biais d'une Déclaration Préalable (ex : abris de jardin), soit d'un Permis de Construire (ex : construction d'une maison, d'une annexe supérieure à 20 m²...).

Il est obligatoire d'attendre la réponse de l'administration avant de débiter les travaux.

PIÈCES D'IDENTITÉ

Seule la Carte Nationale d'Identité fait l'objet d'une demande en mairie. Pour les passeports, il convient de se rapprocher d'une mairie (urbaine) équipée d'une station d'enregistrement.

ETAT CIVIL

- **Naissances** : les déclarations étant à effectuer en mairie du lieu de naissance, il sera donc exceptionnel qu'une telle démarche soit effectuée en notre mairie.
- **Mariage** : les démarches font l'objet d'un dossier à retirer en mairie. Lors de votre venue, seront fixées les dates de l'entretien préparatoire et la date de la cérémonie.
- **PACS** : les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser soit au tribunal d'instance compétent, soit à un notaire.
- **Décès** : une déclaration doit être effectuée dans les 24 heures à la mairie du lieu du décès.

Se munir des pièces suivantes : le certificat médical constatant le décès ; le livret de famille ou une pièce d'identité appartenant au défunt (carte de séjour pour les étrangers) ; un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

Lors d'un décès dans un centre de soins ou une maison de retraite (Ehpad compris), l'établissement effectue gratuitement cette démarche à la mairie.

La mairie remet les copies de l'acte de décès.

Il est fait mention du décès sur le livret de famille.

Dans le cas d'obsèques avec crémation : remettre le «certificat de non port de stimulateur cardiaque». Les entreprises de pompes funèbres peuvent aussi être mandatées pour effectuer ces déclarations administratives dans le cas d'un décès au domicile.

POPULATION

Il n'est aucunement obligatoire de se déclarer en mairie lors d'un emménagement dans la commune. Cette absence de contrainte est toutefois nuancée par l'obligation de s'inscrire sur les listes électorales, ainsi que celle pour les adolescents atteignant 16 ans de s'inscrire sur les listes de recensement militaire.

De plus, se déclarer en mairie permet d'obtenir un ensemble de renseignements sur la vie communale, la vie associative et autres services pratiques.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD MESSIN (CCSM)

SDCI

La Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 donne obligation aux Préfets d'arrêter de nouveaux périmètres intercommunaux, respectant notamment le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants, permettant ainsi d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus étendus que ceux d'hier.

Ainsi, le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) sera arrêté au plus tard le 31 mars 2016, applicable le 1er janvier 2017. La proposition faite par le Préfet est de fusionner la CCSM et le Val de Moselle, cette dernière étant dans l'obligation de le faire. Cependant, le Val de Moselle souhaite fusionner avec le Chardon Lorrain, dont les communes sont situées en Meurthe et Moselle.

La CCSM avance plusieurs arguments pour refuser ce schéma :

- respecter le choix de la Communauté de Communes du Val de Moselle
- pas d'obligation de fusionner pour la CCSM (plus de 15 000 habitants)
- prendre le temps d'assimiler la précédente fusion encore en cours et se préparer à de nouvelles compétences
- travailler à une vision plus lointaine dans l'objectif d'une Métropole.

A ce jour, la majorité des communes du Sud messin s'est prononcée contre le schéma. Prochaine étape le 1er février lors d'une réunion de la commission départementale.

TRÈS HAUT DÉBIT

Le développement d'une offre cohérente et efficace en matière d'internet constitue un atout majeur d'aménagement et d'attractivité du territoire.

C'est ainsi que la CCSM s'est inscrite dans cette démarche, avec le syndicat mixte créé à cet effet et le département de la Moselle. Le coût d'un tel projet n'est pas anodin, il verra le jour à l'horizon 2018.

Le Très Haut Débit en chiffres sur le territoire du Sud messin :

- 6525 prises
- 3,5 millions d'euros (subventions déduites)
- cotisation annuelle de la CC au syndicat mixte : 12 000 €.

RAVALEMENT DE FAÇADES

La CCSM propose aux habitants de son territoire un programme d'aide aux travaux de ravalement de façades, pour les habitations construites antérieurement à 1965 et visibles de la rue. Il consiste à accompagner techniquement et financièrement les propriétaires souhaitant effectuer ce type d'opération grâce notamment à l'appui gratuit d'un architecte-conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle.

S'il respecte les différentes préconisations de celui-ci dans le cadre de ses travaux, le propriétaire peut se voir octroyer une subvention accordée par la CCSM et le Conseil Régional s'élevant jusqu'à 1 428 €.

Renseignements auprès des services de la CCSM :

11 Cour du Château VERNY

03 87 38 04 10

www.sudmessin.fr



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Timéo Weiland Thiriart né le 24 octobre
- Justin Simonet Sippel né le 19 décembre

NOS PEINES

- Marie-Louise Nicolas née Didelon le 4 août. Ancienne vernoise, elle était domiciliée depuis peu à la résidence Pierre Morlanne de Metz
- Daniel Carillet le 5 novembre
- Gérard Heintz le 16 novembre
- Hélène Lossant née Allard le 11 décembre
- Maurice Peiffert le 13 décembre. Pendant 30 ans, de 1978 à 2008, il était engagé au sein du Conseil de Fabrique dont il a été le président dès 1987
- Marc Javaux le 14 décembre

ON EN CAUSE

MARCHÉ

Notre marché dominical fête ses neuf mois d'existence. Son premier objectif est atteint : offrir un point de rencontre à l'ensemble des vernoises et vernois. Quel plaisir de s'y retrouver pour acheter une baguette, des fruits et légumes, des œufs, du fromage, un poulet rôti, des salaisons ou un vêtement. L'essai est réussi, il reste à le transformer. Nous comptons donc sur chacun d'entre vous pour venir le faire perdurer et s'agrandir. En effet, pour attirer de nouveaux exposants, il faut leur assurer un certain volume de clientèle. Plus nous y serons nombreux, plus ce sera possible.

2016 est donc l'année de la stabilisation, à dimanche prochain et aux suivants !

UNE SAGE-FEMME À VERNY

Depuis décembre 2015, Mme Anne-Charlotte Krebs, sage-femme libérale partage le cabinet médical - 9 rue du Château - avec Mme Isabelle Pils-Poinsignon, kinésithérapeute. Les consultations ont lieu les mardis et samedis, en plus des consultations à domicile qu'elle réalise déjà sur le secteur de Verny. Depuis le mois de janvier, elle propose des séances de préparation à l'accouchement les mardis matins au dojo du CSC Faber. **06 89 62 59 08**

DÉNEIGEMENT

La mairie rappelle que les propriétaires et locataires ont l'obligation de dégager la neige ou la glace devant leur habitation. La neige doit être mise en tas sans gêner la circulation, elle ne doit pas être déposée sur la chaussée. Les bacs à sel ne sont pas à la disposition des administrés pour leur usage mais doivent permettre de parer à une situation délicate sur la chaussée dans les endroits difficiles.

Quant au déneigement, toutes les rues ne peuvent pas être dégagées instantanément et les voiries les plus pentues sont toujours traitées en priorité. Afin de préserver l'environnement, et sauf conditions extrêmes, le salage est plus modéré sur les rues plates ou peu pentues. Les rues de Metz, Nationale, de la Fontaine et de la Gare sont sous la responsabilité des services départementaux.

AGENDA

- **Marché** les dimanches de 8h à 12h - halle communale
- **Parc du Château** : en raison de travaux, il est fermé au public jusqu'à la fin du chantier. La rue des Fontenottes est interdite à la circulation.
- **Vendredi 26 février à 18h30 Mairie** : accueil des nouveaux habitants et jeunes électeurs

CENTRE FABER

- **Vendredi 15 janvier à 18h30** : vœux à la population, collation
- **Samedi 16 janvier à partir de 19h** : loto Les Archers du Vernois
- **Samedi 30 janvier à 20h** : ouverture du festival Février des Théâtres - J'y suis, j'y reste par la Cie La Band'Rôle
- **Dimanche 31 janvier à 15h** : Février des Théâtres - Le Médecin Volant par la Cie Incognito
- **Samedi 6 février à partir de 14h** : carnaval APE
- **Les 8, 9, 10 février de 9h à 16h30** : animations sport et loisirs Judo Club Verny
- **Samedi 20 février à 19h** : soirée de clôture Février des Théâtres
- **Samedi 5 mars de 8h30 à 17h30** : bourse aux livres APE
- **Samedi 5 mars à 20h** : théâtre Les Entracteurs / Les Archers du Vernois
- **Dimanche 6 mars à partir de 14h30** : après-midi dansant The Texas Tennessee
- **Les 12, 13 et 14 mars** : bourse aux vêtements printemps-été AFRV
- **Samedi 19 mars à partir de 19h** : repas dansant Lion's Club Verny Val de Seille
- **Dimanche 20 mars à partir de 14h** : thé dansant Verny Loisirs
- **Les 4, 5, 6 avril de 9h à 16h30** : animations sport et loisirs Judo Club Verny
- **Samedi 16 avril à partir de 19h** : loto Tennis Club de Verny